

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le mercredi 8 décembre 2021, se tient à 19 h 30, à la salle Bestar du Centre sportif Mégantic, la séance régulière de décembre 2021 du conseil des maires de la MRC du Granit.

Conformément aux consignes sanitaires émises par les autorités de la Santé publique du Québec en ce qui concerne le palier d'alerte de couleur verte, la séance s'est tenue en présentiel et permet la présence du public.

Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Danièle Provencher	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Daniel Gendron	Nantes
Dominic Boucher Paquette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Pierre Dumas	Sainte-Cécile-de-Whitton
Denis Poulin	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Suzie Roy	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Martine Brouard	Stornoway
Denyse Blanchet	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, monsieur Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et des cours d'eau est présent.

Madame la préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Monsieur Ghislain Breton, maire de la Municipalité de Lambton est absent.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

2021-181

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PÉRIODE DE QUESTIONS
4.	SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
5.	SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES
6.	BONS COUPS
7.	<u>AMÉNAGEMENT</u>
7.1.	CONFORMITÉ DE LA MODIFICATION DE LA DEMANDE À LA CPTAQ, VOIE DE CONTOURNEMENT FERROVIAIRE, MUNICIPALITÉS DE FRONTENAC ET VILLE DE LAC-MÉGANTIC
7.2.	DEMANDE D'ENTENTES ENTRE LES PROMOTEURS DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT FERROVIAIRE ET LES PROPRIÉTAIRES TOUCHÉS
7.3.	DEMANDE D'APPUI – IMPACTS DU PROJET DE LOI 103 SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA VITALITÉ DES RÉGIONS
7.4.	ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE N° 2007-06 RELATIF AUX ÉLEVAGES À FORTE CHARGE D'ODEUR AFIN DE MODIFIER LA SURFACE DE PRODUCTION MAXIMALE D'UNE UNITÉ D'ÉLEVAGE PORCIN
8.	<u>ENVIRONNEMENT</u>
8.1.	BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX
9.	<u>TRANSPORT</u>
9.1.	PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – APPEL D'OFFRES
10.	<u>SERVICE D'ÉVALUATION</u>
10.1.	DÉPÔT DES RAPPORTS DU SERVICE D'ÉVALUATION
11.	<u>DÉVELOPPEMENT (SDEG)</u>
11.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SDEG
11.2.	REDDITION DE COMPTE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2020

11.3.	DEMANDE D'APPUI - LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DES MRC
11.4.	APPUI – DÉPÔT AU PROGRAMME DES STRATÉGIES JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL
11.5.	PLAN D'ACTION DU PROGRAMME ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC
12.	<u>DÉVELOPPEMENT SOCIAL</u>
12.1.	DEMANDE D'APPUI MAISON 5 ^E SAISON
13.	<u>PROJETS SPÉCIFIQUES</u>
13.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS - TABLE DES MRC DE L'ESTRIE
13.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS DU FRR-VOLET 2 POUR L'ANNÉE 2020
13.3.	CONSULTATION SUR LE CHANGEMENT DE NOM ESTRIE VS CANTONS- DE- L'EST
13.4.	BILAN – PLACE AUX JEUNES DU GRANIT
13.5.	PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE
14.	<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>
14.1.	COMPTES À PAYER
14.2.	REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE NOVEMBRE
14.3.	LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR L'ANNÉE 2022
14.4.	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS DE QUOTES-PARTS POUR L'ANNÉE 2022
14.4.1.	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-01 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, DAB, ADMINISTRATION, ÉLUS, ÉLECTION, FONDATION DU CÉGEP, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, PDZA, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR ET CULTURE, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2022
14.4.2.	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-02 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2022
14.4.3.	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-03 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2022
14.4.4.	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-04 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES ET DES

	PLASTIQUES AGRICOLES, AUTRES QUE LES MATIÈRES INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2022
14.4.5.	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-05 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2022
14.4.6.	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-06 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2022
14.4.7.	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-07 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2022
14.5.	CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2022
14.6.	DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – PRÉFET
15.	<u>VARIA</u>
16.	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
17.	<u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

4.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)

➤ **Adoption du budget**

- Les élus de la MRC du Granit ont adopté ce 25 novembre, lors de leur première séance publique du Conseil des maires, les prévisions budgétaires 2022.

➤ **Assermentation**

- La directrice générale de la MRC du Granit et présidente d'élection, Madame Sonia Cloutier, a procédé ce 15 novembre 2021 à l'assermentation de la préfet élue au suffrage universel de la MRC du Granit, Madame Monique Phérvong Lenoir.

➤ **Collecte de tubulures d'Érablières**

- Grâce au projet développé avec Agri-Récup, les propriétaires d'érablières de la MRC du Granit peuvent expédier leur tubulure chez AIM (ancien SLM) GRATUITEMENT.

➤ **Enquête sur les habitudes de transport**

- La période de sondage dans le cadre de l'enquête sur les habitudes de transport est maintenant terminée. Nous remercions les participants de leur grande collaboration! Nous avons procédé au tirage des prix de participation. L'heureuse gagnante de la trottinette électrique est Madame Amélie Isabel!

➤ **Offre d'emploi**

- **Adjoint.e administratif.ve.** Nous recherchons une ressource dynamique pour veiller à la comptabilité et à la gestion financière de l'organisation.
 - **Technicien.ne en géomatique.** Une belle opportunité d'emploi pour un.e détenteur.trice d'un baccalauréat en géomatique de l'aménagement et de l'environnement. Qui se joindra à notre équipe pour être en charge, entre autres de traiter les demandes cartographiques de la MRC et des municipalités locales ainsi que de gérer les systèmes géomatiques en place?
- **Le projet de coordination opérationnelle locale.**
- Les membres du Comité Vigie-Santé Granit se réjouissent de l'annonce faite par le CIUSSS de l'Estrie-CHUS qui prévoit l'implantation d'un projet pilote de coordination opérationnelle locale pour l'ensemble des activités du réseau local de services (RLS) du Granit.
- **Synergie Estrie en visite à la MRC du Granit**
- Le coordonnateur en économie circulaire au sein de la Société de développement économique du Granit (SDEG), Monsieur Arthur Laumonier, a accueilli en septembre dernier l'équipe de Synergie Estrie dans les bureaux de la MRC du Granit. Dans le cadre de ce projet collaboratif estrien, M. Laumonier a invité et reçu les collaborateurs des six autres MRC qui composent la cohorte de Synergie Estrie afin d'échanger et de favoriser davantage les relations entre les différents acteurs et leurs projets respectifs et communs.

COURRIER

➤ **Archéo-Québec.**

- C'est avec enthousiasme qu'Archéo-Québec annonce l'entente formelle de partenariat avec l'Association québécoise des interprètes du patrimoine (AQIP).

➤ **Association québécoise Zéro Déchet (AQZD)**

- En partenariat avec Sans trace Canada et De ville en forêt, propose la conférence virtuelle "Écoresponsable en plein air!"

➤ **Centraide Estrie**

- Nous encourageons la MRC à contribuer généreusement à la campagne afin de nous aider à rejoindre le plus de citoyens et citoyennes possible. Nous pouvons également rencontrer (même virtuellement) les membres de votre personnel pour mettre en oeuvre une campagne en milieu de travail.

➤ **Centre d'Innovation Sociale en Agriculture.**

- Lancement du réseau québécois des incubateurs d'entreprises agricoles
- Un événement incontournable aura lieu le 9 décembre 2021 à Victoriaville.

➤ **COMBEQ**

- Campagne d'adhésion 2022; la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) regroupe 1 300 officiers municipaux œuvrant dans les domaines du bâtiment, de l'environnement, de l'urbanisme et des travaux publics. Elle représente et soutient ses membres par le biais de formations reconnues et de services exclusifs.

➤ **Le Collectif Récolte**

- Le Collectif Récolte et Esplanade Québec combinent à nouveau leurs expertises et lancent un programme inédit « Collision + Récolte » pour accompagner, pendant 3 mois, des initiatives en innovation sociale bioalimentaire.

➤ **Les Consultants, Patrick Gravel**

- Avec le virage Office 365, je vous propose nos services de formation pour votre équipe. Plusieurs MRC comme la vôtre ont fait le virage sans toutefois connaître toutes les possibilités que votre environnement Office365 vous procure.

➤ **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)**

- Avis de convocation au dossier no. 429639 Notre-Dame-des-Bois.

- Avis de recours et révision de la décision au dossier no. 427798 Notre-Dame-des-Bois.
- Lien pour rencontre Zoom dossier no. 429616.
- Orientation préliminaire, dossier no. 432702 à Frontenac, no. 433710 à Saint-Robert.
- **Expo-Sciences Hydro Québec**
- Demande de soutien à titre de donateur de prix afin de souligner les efforts décuplés et le talent de notre relève et lui permet aussi de saisir l'ampleur des possibilités qu'offre le domaine scientifique.
- **FQM**
- Informations et webinaire sur les impacts du projet de loi no 49 - Session de rattrapage.
- Dans le cadre de sa démarche de planification stratégique, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) relance le processus de consultation auprès de ses membres.
- 43,5 % des élues chez les 55 ans et moins sont des femmes, ce qui témoigne d'une tendance lourde vers la zone paritaire. La Fédération québécoise des municipalités (FQM) tient à féliciter l'ensemble des élus·es et candidats qui se sont présentés dans cette course politique.
- Vous invite à sa 2e édition de la Journée expertise jeunesse, présentée par Desjardins, le mardi 14 décembre 2021 dès 8 h.
- Formation obligatoire, le comportement éthique, à la disposition de tous les élus·es municipaux au tarif de 275 \$, et ce, pour toute inscription effectuée avant le 1er mars 2022 avec le CODE PROMOTIONNEL FQM275.
- **Groupe Agéco**
- AgriRÉCUP souhaite mettre à jour les informations sur les initiatives de collecte des plastiques agricoles dans la province de Québec.
- **Groupe Le point**
- Cinq bonnes raisons de participer au Colloque Cybersécurité, secteur municipal.
- **Institut du Nouveau Monde**
- Collabore avec le Conseil du patrimoine religieux pour inviter les acteurs du développement culturel, social et touristique à proposer leurs idées ou projets lors de séances de consultations organisées dans toutes les régions du Québec.
- **LNA, Hydrogéologie, environnement**
- Rapport d'analyse de vulnérabilité : installation de production d'eau potable no X0008081, Lac-Mégantic.
- **Mallette actuaires inc.**
- La présente vise en un premier temps à vous féliciter pour avoir été élus pour former le conseil municipal de votre municipalité, et ce, pour les quatre prochaines années. Votre engagement civil est plus que louable et vous recevez toute notre admiration.
- **Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**
- Programme Proximité - Appel de projets volet 1.
- **Ministère de la Forêt de la Faune et des Parcs**
- Rendez-vous de la connaissance en aménagement forestier durable. Mardi 16 novembre 2021 ; aménagement des forêts mixtes et feuillues – sécheresse, régénération et herbivorie.
- **Ministère de la Sécurité publique**
- Comme par les années passées, le personnel de la direction régionale de la Sécurité civile et de la Sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie est heureux de vous convier à la rencontre annuelle de préparation aux inondations.
- Une somme de 14 520 \$ vous est réservée pour le démarrage d'une cohorte pour la formation Pompier I.
- L'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec.

- **Ministère des Transports**
 - En prévision d'une consultation qui vous sera demandée par la CPTAQ, je vous transmets, par la présente, une demande d'autorisation en vertu de la Loi sur la Protection des Territoires et des Activités Agricoles (RLRQ, chapitre P-41.1) transmise à la municipalité d'Audet le 26 octobre dernier.
- **MRC d'Abitibi**
 - Résolution AG-164-10-2021 de la MRC d'Abitibi, en appui à la MRC de la Vallée-de-l'Or, en lien avec des assouplissements au programme RénoRégion.
- **MRC Beauce-Sartigan**
 - Règlement 2004-71-39 modifiant le schéma d'aménagement révisé attendu que la municipalité de Saint-Philibert souhaite une modification aux limites de son périmètre urbain.
- **MRC De l'Érable**
 - Demande au gouvernement du Québec que l'aide financière accordée aux MRC pour faire face aux nouvelles responsabilités concernant *la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* soit mieux adaptée à la réalité, et qu'elle couvre l'ensemble des dépenses associées pour prendre en charge cette nouvelle responsabilité.
- **MRC de la Haute-Yamaska**
 - De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de corriger l'iniquité due au transfert en Estrie des MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi au programme de partage des revenus de redevances sur les ressources naturelles.
- **MRC des Laurentides**
 - Demande à la Société d'habitation du Québec de modifier les critères d'admissibilités du Programme RénoRégion (2021.10.8513).
- **MRC du Val-Saint-François**
 - Demande d'appui – Projet de Loi 103 sur l'aménagement du territoire et la vitalité des régions.
- **Municipalité Lambton**
 - Partage les demandes du MELCC suite au dépôt du Rapport d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable du volet 1 PPASEP.
 - Madame la préfet, félicitations pour votre élection à la préfecture de la MRC du Granit.
- **Municipalité de Ste-Cécile-de-Whitton**
 - Règlement 2021-07 REMPLAÇANT le règlement 2021-03 modifiant le règlement de zonage 2009-08 afin de modifier les usages autorisés dans la zone I1 et la zone M5 (St-Samuel Station).
- **Municipalité de Saint-Aimé**
 - Demande d'allègement de la réglementation reliée à l'entretien de la végétation des cours d'eau verbalisés longeant une route municipale.
- **Municipalité de Saint-Ludger**
 - Règlement no. 2041-243 afin d'autoriser l'usage transport-communication-utilités publiques sur le lot 4 189 418.
- **Parc national du Mont-Mégantic**
 - Vous êtes invités à la rencontre automnale de la table d'harmonisation du parc national du Mont-Mégantic, le 15 décembre à 12h30, à l'ASTROLab du Mont-Mégantic.
- **Québec Vert**
 - Vous invitez officiellement au Forum sur les infrastructures végétalisées, sous la thématique Des solutions végétales pour des communautés durables qui se tiendra le 17 février prochain au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe.
- **Réseau Environnement**
 - La traçabilité des sols contaminés excavés est un enjeu pour votre MRC et le nouveau règlement qui est entré en vigueur le 1er novembre n'est pas facile à comprendre ? Alors, n'attendez plus pour vous inscrire à la 12e édition du Colloque Sols et Eaux Souterraines.

- **Service Canada**
 - Le 23 novembre 2021, le gouvernement du Canada lancera l'appel de propositions (AP) de 2021 2022 pour des projets communautaires dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA) partout au pays.
- **Table des MRC de l'Estrie**
 - Demande d'appui – Impacts du projet de Loi 103 sur l'aménagement du territoire et la vitalité des régions.
- **Tournée Escale**
 - Vous aimeriez présenter le **Tournée Escale** au conseil municipal ou à vos collègues? Écrivez-nous pour recevoir une soumission officielle pour vos projets de l'été 2022!
- **Tribunal administratif du Québec**
 - Requête déposée au tribunal matricule no 8853705391, Audet, no. 8952429315, Audet, no. 8951490935, Audet, no. 8557211494 à Audet, no. 426155 à Lac-Mégantic
- **Vœux des Fêtes**
 - Fondation Mira

REVUES

- APSAM
- BÂTIVert, de la COMBEQ
- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique de Québecvert
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Groupe CT - Xerox
- Cyberbulletin@mamh.gouv.qc.ca
- Écho de Frontenac
- Espace OBNL
- Le Cantonnier
- Info Express — Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre Actualités FQM
- Infolettre Cameron RH
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Défi 2025
- Infolettre Développement durable
- Infolettre Sécurité incendie
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Meg
- Lobbyscope
- Marché municipal
- L'Office québécois de la langue française (OLF)
- Québecvert
- Quorum
- Statistiques Canada
- Vision Santé publique
- Vos nouvelles CNESST
- VVS Express

Des questions sont posées quant à l'offre de service d'Office 365 à savoir si la MRC prévoit faire un virage vers une telle plateforme éventuellement. Je réponds qu'effectivement dans la prochaine année il en sera question, c'est d'ailleurs l'une des actions identifiées à la planification stratégique.

5.0

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES

Aucun sujet à traiter.

6.0

BONS COUPS

Aucun sujet à traiter.

7.0	AMÉNAGEMENT
-----	-------------

7.1

CONFORMITÉ DE LA MODIFICATION DE LA DEMANDE À LA CPTAQ, VOIE DE CONTOURNEMENT FERROVIAIRE, MUNICIPALITÉS DE FRONTENAC ET VILLE DE LAC-MÉGANTIC

2021-182

CONFORMITÉ DE LA MODIFICATION DE LA DEMANDE D'UTILISATION AUTRE QU'AGRICOLE, VOIE DE CONTOURNEMENT FERROVIAIRE, MUNICIPALITÉS DE LAC-MÉGANTIC ET FRONTENAC

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit est entré en vigueur le 25 avril 2003 ;

ATTENDU QU'une première demande, en 2019, a été déposée à la CPTAQ afin de permettre la mise en place d'une voie de contournement ferroviaire;

ATTENDU QUE le conseil des maires, sous recommandation de son Comité consultatif agricole (C.C.A.), avait approuvé la demande avec la résolution 2019-146;

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole (C.C.A.) de la MRC avait aussi demandé au conseil des Maires d'ajouter à la résolution :

« QUE le Comité consultatif agricole de la MRC demande à la CPTAQ de tenir en considération la présence des érablières exploitées et des potentiels acéricoles lors de l'analyse des demandes;

QUE le Comité consultatif agricole de la MRC demande que la CPTAQ oblige les promoteurs à signer et noter des ententes avec chaque producteur et propriétaire afin de garantir les accès à l'ensemble de leur propriété aux frais du promoteur. »

ATTENDU QUE, suite aux études terrains, il a été convenu par les porteurs du projet que la demande devait être modifiée afin d'augmenter la superficie de la demande;

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole (C.C.A.) de la MRC du Granit a été saisi du dossier et approuve la nouvelle demande;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a déjà approuvé le projet en raison de sa conformité envers son schéma d'aménagement;

ATTENDU QU'aucune disposition du schéma d'aménagement de la MRC n'empêche la mise en place de cette voie de contournement ferroviaire à l'intérieur de ces affectations;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la demande d'utilisation autre qu'agricole pour la mise en place d'une voie de contournement ferroviaire en raison de sa conformité envers le schéma d'aménagement révisé de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2

DEMANDE D'ENTENTES ENTRE LES PROMOTEURS DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT FERROVIAIRE ET LES PROPRIÉTAIRES TOUCHÉS

2021-183

DEMANDE D'ENTENTES ENTRE LES PROMOTEURS DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT FERROVIAIRE ET LES PROPRIÉTAIRES TOUCHÉS

ATTENDU QUE suite à la tragédie du 6 juillet 2013, le gouvernement fédéral a entrepris d'étudier la possibilité de déplacer la voie ferrée du centre-ville de Lac-Mégantic;

ATTENDU QU'après l'analyse de plusieurs tracés, celui retenu est amené à traverser les municipalités de Nantes, de Frontenac et de la ville de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE le tracé proposé traverse plusieurs propriétés empêchant les propriétaires d'avoir accès aux deux côtés de leurs terrains, principalement dans la municipalité de Frontenac,

ATTENDU QUE ce fait représente d'importantes problématiques pour des raisons de sécurité et d'accessibilité;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif agricole (C.C.A.) ont été informés, via des citoyens, que plusieurs propriétaires sont encore sans entente de droits de passage ;

ATTENDU QUE des ententes de droits de passage entre les promoteurs, principalement Transport Canada, et les propriétaires des terrains visés sont primordiales pour des raisons de sécurité et d'accessibilité mais aussi pour des raisons d'acceptabilité du projet;

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole (C.C.A.) de la MRC du Granit demande au conseil des maires de la MRC d'adopter une résolution demandant à Transport Canada de s'assurer que chaque citoyen dont la propriété est traversée par le nouveau tracé puisse obtenir une entente de droits de passage afin d'avoir accès aux deux parties de leur terrain;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande, sous recommandation de son Comité consultatif agricole (C.C.A.), que Transport Canada s'entende avec les citoyens dont les propriétés sont traversées par le tracé de voie ferrée afin que ces derniers puissent bénéficier de droits de passage sur l'emprise de la voie ferrée afin d'avoir un accès direct à l'ensemble de leur propriété.

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à la députation provinciale et fédérale du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3

DEMANDE D'APPUI – IMPACTS DU PROJET DE LOI 103 SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA VITALITÉ DES RÉGIONS

2021-184

APPUI – IMPACTS DU PROJET DE LOI 103 SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA VITALITÉ DES RÉGIONS

CONSIDÉRANT le projet de loi 103, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif, actuellement en étude détaillée à la Commission parlementaire de l'économie et du travail ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 75 de ce projet de loi modifie l'article 65.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles afin que pour une demande d'exclusion d'un lot de la zone agricole, la démonstration quant à la non-disponibilité d'un espace approprié aux fins visées devrait désormais se faire au niveau régional et non plus municipal (local);

CONSIDÉRANT QUE l'article 73 du projet de loi modifie l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (R.L.R.Q, c. P-41.1, ci-après LPTAA) afin de retirer à la municipalité locale le pouvoir de déposer une demande d'exclusion de la zone agricole et que ce seront désormais uniquement les municipalités régionales de comtés (MRC) qui auront la possibilité de déposer une telle demande ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification s'ajoute à l'analyse qui doit se faire au niveau de l'agglomération de recensement puisque le critère à cet effet reste inchangé ;

CONSIDÉRANT QUE cette notion d'agglomération ne concorde pas toujours avec les territoires des MRC ;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la pérennité de la zone agricole et le développement de l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE cet objectif d'accroître la production agricole dans un but de développer les régions ne pourra se réaliser sans des communautés et des villages viables et en santé;

CONSIDÉRANT l'impact de cette proposition sur le développement des milieux ruraux où les enjeux d'étalement urbain ne sont pas les mêmes que près des grands centres;

CONSIDÉRANT QU'assurer la vitalité d'un noyau villageois en milieu rural et en région ne peut être abordée de la façon que la gestion de la croissance d'un milieu urbain d'une grande agglomération;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs villes-centres ont obtenu par le passé des dézonages importants qui ont souvent dépassé leurs besoins réels, ce qui a contribué à la perte de terres agricoles et à l'étalement urbain;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de l'article 75 risque d'avoir comme effet de concentrer tout développement dans les villes-centres, au détriment des noyaux villageois;

CONSIDÉRANT l'impact important pour un grand nombre de villages et communautés des régions du Québec qui ne sont pas concernées par les problématiques d'étalement urbain;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'une approche unique en matière de gestion du territoire comme celle contenue dans l'article 75 va à l'encontre du discours gouvernemental de la nécessité de tenir compte des particularités régionales et de renforcer le processus d'aménagement dans la gestion du territoire, notamment dans le cadre des travaux de la future politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a demandé en commission parlementaire le 2 novembre 2021 de maintenir le pouvoir de demande d'exclusion des municipalités locales et de renforcer le processus actuel d'aménagement pour assurer la cohérence du développement planifié du territoire comme souhaité par le législateur et le gouvernement actuel ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit est conscient que cet enjeu représente une préoccupation majeure et commune pour l'ensemble des MRC de l'Estrie.

Demande le retrait des modifications prévues aux articles 73 et 75 du projet de Loi 103 en respect des compétences des municipalités sur leur développement local.

Demande que l'article 72 du projet de loi soit modifié, par le retrait, au deuxième alinéa, dans le paragraphe 5 des mots suivants : « sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définies par Statistiques Canada ».

De demander aux membres de la Commission parlementaire de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale et au gouvernement de retenir les propositions de la FQM et de l'UMQ eu égard au projet de loi 103 afin de permettre aux municipalités de conserver leur pouvoir de demande d'exclusion et que celui-ci soit exercé conformément aux orientations et décisions contenues dans le schéma d'aménagement de la MRC.

Que copie de cette résolution soit transmise aux membres de la Commission parlementaire de l'économie et du travail, à la ministre déléguée à l'Économie, au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et l'Alimentation, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'à la députation provinciale.

Transmette et demande l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) des MRC et des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE N° 2007-06 RELATIF AUX ÉLEVAGES À FORTE CHARGE D'ODEUR AFIN DE MODIFIER LA SURFACE DE PRODUCTION MAXIMALE D'UNE UNITÉ D'ÉLEVAGE PORCIN

2021-185**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE N° 2007-06 RELATIF AUX ÉLEVAGES À FORTE CHARGE D'ODEUR AFIN DE MODIFIER LA SURFACE DE PRODUCTION MAXIMALE D'UNE UNITÉ D'ÉLEVAGE PORCIN**

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC du Granit a adopté le règlement de contrôle intérimaire n° 2007-06 à sa session régulière du 16 mai 2007, lequel est entré en vigueur le 27 juillet 2007;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 67 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC peut, par règlement, modifier le règlement de contrôle intérimaire actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC désire modifier le RCI 2007-06 afin d'augmenter la surface de production maximale d'une unité d'élevage porcin permise;

ATTENDU QU'un avis de motion en vue du dépôt du présent projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil des maires du 24 novembre 2021;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le RÈGLEMENT N° 2021-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE N° 2007-06 RELATIF AUX ÉLEVAGES À FORTE CHARGE D'ODEUR AFIN DE MODIFIER LA SURFACE DE PRODUCTION MAXIMALE D'UNE UNITÉ D'ÉLEVAGE PORCIN.

QUE copie du règlement soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation ainsi qu'aux municipalités du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0	ENVIRONNEMENT
-----	---------------

8.1

BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX

Aucun sujet à traiter.

9.0	TRANSPORT
-----	-----------

9.1

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – APPEL D'OFFRES**2021-186****PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – APPEL D'OFFRES**

ATTENDU QUE le 6 juin 2021, la Municipalité Régionale de Comté du Granit a lancé à un appel d'offres pour la révision du plan d'intervention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du Ministère des Transports;

ATTENDU QUE le 18 août 2021, la MRC du Granit a retenu l'offre de services du soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage soit Pluritec, l'octroi du contrat étant cependant conditionnel à l'acceptation de l'offre de service par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE certains éléments des documents d'appel d'offres ont été interprétés différemment par les parties de sorte que celles-ci ne se sont pas entendues sur l'objet et les coûts du contrat;

ATTENDU QU'à ce jour, sans avoir été refusée, l'offre de service de Pluritec n'a pas été approuvée par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE dans un souci de respecter l'ensemble des règles applicables en matière d'octroi et de gestion de contrats, il y a lieu, au besoin et dans la mesure où celui-ci aurait été conclu, de résilier le contrat avec Pluritec et de procéder à un nouvel appel d'offres pour la révision du plan d'intervention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du Ministère des Transports;

Il est proposé, appuyé et résolu :

DE CONFIRMER que la MRC du Granit ne peut donner suite à la résolution 2021-131 adoptée le 18 août 2021 et de résilier, dans la mesure où le contrat aurait été accordé, le contrat visé par la résolution 2021-131.

D'AUTORISER madame la directrice générale à retourner en appel d'offres pour la révision du plan d'intervention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du Ministère des Transports en modifiant les documents d'appel d'offres afin de préciser les attentes de la MRC du Granit à l'égard de l'examen et l'inspection des ponceaux situés sur son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0	SERVICE D'ÉVALUATION
------	----------------------

10.1

DÉPÔT DES RAPPORTS DU SERVICE D'ÉVALUATION

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, les rapports mensuels du service d'évaluation du mois de novembre. Aucune question n'est posée.

11.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

11.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

Les maires ont reçu par courriel, il y a quelques jours, le résumé des sujets traités dans le cadre des rencontres du Comité exécutif. Il est discuté des résumés transmis. Monsieur Michel Ouellet, membre du Comité exécutif, mentionne qu'ils souhaitent transmettre un rapport trimestriel plus détaillé pour la prochaine année contenant des indicateurs.

11.2

REDDITION DE COMPTE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2020**2021-187****REDDITION DE COMPTE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2020**

ATTENDU QU'une entente de développement culturel est signée depuis quelques années avec le ministère de la Culture des Communications et de la Condition féminine;

ATTENDU QUE l'entente de développement culturel prévoit que des montants résiduels peuvent être réaffectés;

ATTENDU QUE la MRC doit fournir, dans le cadre de la signature de l'entente de développement culturel, une reddition de compte de ses activités pour l'année terminée;

ATTENDU QUE le bilan des activités réalisées dans le cadre de l'entente de 2020 a été déposé aux maires;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte la reddition de compte de l'entente de développement culturel de l'année 2020.

QU'une copie de la présente résolution ainsi que de la reddition de compte soit envoyée au ministère de la Culture des Communications et de la Condition féminine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3

DEMANDE D'APPUI - LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DES MRC**2021-188****APPUI - LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DES MRC**

ATTENDU la sanction, le 1er avril 2021, de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, laquelle vient confier de nouvelles responsabilités à la MRC :

- Procéder à un inventaire des immeubles (résidentiels, agricoles, industriels) de son territoire, construits avant 1940, et qui présentent une valeur patrimoniale (peut inclure des immeubles dont la construction est plus récente);
- Constituer un conseil régional du patrimoine;
- Adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des immeubles ainsi qu'un règlement sur la démolition; et
- Consulter la population (en cas de démolition);

ATTENDU QUE la MRC devra revoir son schéma d'aménagement en ce qui a trait à la préservation du patrimoine faisant suite à ladite loi;

ATTENDU QUE les municipalités auront aussi l'obligation d'adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des immeubles et un règlement sur la démolition avec l'inclusion de critères relatifs au caractère patrimonial des immeubles qui devront prendre en compte :

- Le contenu du schéma d'aménagement revu;
- Les critères de la Loi sur le patrimoine culturel;

ATTENDU QUE le dernier inventaire effectué, datant de 2001, est partiel et désuet et qu'il devra être entièrement revu;

ATTENDU QUE le déploiement des éléments nécessaires à la réalisation de ce mandat est colossal et qu'aucune ressource humaine de la MRC n'est disponible pour le réaliser;

ATTENDU QUE cette nouvelle responsabilité confiée aux MRC nécessitera notamment l'embauche d'une nouvelle ressource;

ATTENDU QUE les nouvelles responsabilités dévolues aux MRC sont permanentes, mais que le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier ne couvre qu'une partie des frais qui seront requis pour mettre en oeuvre celles-ci, et ce, de façon temporaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la MRC de l'Érable dans sa demande :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec que l'aide financière accordée aux MRC pour faire face à ces nouvelles responsabilités soit mieux adaptée à la réalité, et qu'elle couvre l'ensemble des dépenses associées pour prendre en charge cette nouvelle responsabilité à long terme.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, à la députation provinciale du territoire, à la FQM, ainsi qu'à toutes les MRC du Québec pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4

APPUI – DÉPÔT AU PROGRAMME DES STRATÉGIES JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL**2021-189****APPUI – DÉPÔT AU PROGRAMME DES STRATÉGIES JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que les élus souhaitent participer à l'établissement d'une vision et d'une expertise jeunesse pour leurs organismes municipaux en collaboration avec les partenaires jeunesse du milieu;

CONSIDÉRANT que les élus reconnaissent la jeunesse comme partie intégrante de leur développement local et désirent collaborer à la mise en place d'initiatives structurantes qui engendrent des actions intégrées et cohérentes pour la jeunesse à l'échelle local;

CONSIDÉRANT que le projet de plateforme de participation citoyenne et budget participatif proposé par la Table réalité jeunesse du Granit répond aux besoins des municipalités d'établir un dialogue avec la jeunesse;

CONSIDÉRANT que le projet vise à impliquer les citoyens dans leurs communautés et à concrétiser des projets par et pour les jeunes;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu de fournir un portrait des besoins et défis de nos jeunes et d'y travailler avec les partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans les objectifs de plusieurs plans de développement locaux, de la planification stratégique de la MRC ainsi que dans la planification stratégique loisirs;

CONSIDÉRANT que la Constellation du Granit agira à titre d'organisme porteur du projet et mandataire des partenaires de la Table Réalité Jeunesse pour la durée du projet;

Il est proposé, appuyé et résolu :

D'appuyer la Constellation du Granit et les partenaires de la Table Réalité Jeunesse pour le projet de plateforme de participation citoyenne et budget participatif qui sera déposé au Programme Stratégie jeunesse en milieu municipal du Secrétariat à la jeunesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5

PLAN D'ACTION DU PROGRAMME ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC

Une présentation a été donnée aux élus, en atelier de travail, concernant le plan d'action du programme Accès entreprise Québec dont la SDEG est mandataire.

12.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

12.1

DEMANDE D'APPUI MAISON 5^E SAISON

Les maires discutent sur ce qui se fait pour amasser des fonds et des montants manquants.

2021-190**APPUI MAISON 5^E SAISON**

ATTENDU que la Fondation Maison La Cinquième Saison a été créée en 2018 et que sa mission consiste à assurer la pérennité financière de la Maison La Cinquième Saison de Lac-Mégantic, maison de soins palliatifs située à Lac-Mégantic;

ATTENDU qu'en juin 2021 la RACJ a délivré à la Fondation Maison La Cinquième Saison un permis afin d'exploiter un bingo média pour 3 ans en étant au courant que le bingo serait diffusé sur les ondes d'une radio commerciale étant donné l'absence d'une radio communautaire sur son territoire;

ATTENDU que la Fondation Maison la Cinquième saison a dû interrompre le 1er septembre 2021 l'activité Bingo Média sur recommandation de la Régie des Loteries et courses du Québec;

ATTENDU que cette obligation pour la Fondation Maison La Cinquième Saison de demander la révocation de sa licence auprès de la Régie des loteries et courses du Québec découle du fait que le Bingo Média était diffusé par une radio commerciale étant donné l'absence de radio communautaire sur son territoire;

ATTENDU que cette révocation entraîne une réduction catastrophique des revenus de la Fondation Maison La 5e Saison et, par ricochet, de ceux de la Maison La Cinquième Saison;

ATTENDU que l'impossibilité de tenir un Bingo-média met en péril l'avenir de la Maison et la poursuite de ses activités et ce, à très brève échéance;

ATTENDU que la réussite de la grande campagne majeure de financement n'assurera pas à elle seule la pérennité financière de la Maison La 5e Saison;

ATTENDU que la pandémie en cours depuis plus d'un an a interrompu les activités de financement modifiant de façon irrémédiable nos sources de revenus;

ATTENDU que de nombreux bénévoles tentent sans relâche de trouver les fonds requis pour combler le manque à gagner nécessaire pour assurer la poursuite des activités de la Maison La 5e Saison;

ATTENDU qu'il en va de la survie même du fonctionnement de la Maison La Cinquième Saison. Des efforts considérables sont réalisés actuellement afin de trouver une solution à cette situation financière difficile;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De demander à Monsieur François Jacques, député de la circonscription de Mégantic, d'intercéder auprès des instances concernées afin d'amender dans les plus brefs délais l'article 21 des Règles sur les Bingos afin de permettre à des organismes charitables tels que la Fondation Maison La Cinquième Saison, de pouvoir diffuser un bingo média en louant du temps d'antenne via une radio commerciale dans les secteurs où les radios et télévisions communautaires sont inexistantes.

De demander à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec de mettre à jour l'ensemble des règlements régissant les bingos médias afin de faciliter l'utilisation des nouvelles technologies.

Le Conseil des maires de la MRC du Granit, ayant pris connaissance de la résolution adressée par la Fondation Maison La Cinquième Saison à M. François Jacques, député de la circonscription Mégantic, appuie sans réserve la Fondation Maison La Cinquième Saison dans ses démarches auprès de la Régie des alcools, des jeux et des courses du Québec afin que celle-ci modifie sa réglementation afin de permettre à des organismes charitables comme la Fondation Maison La Cinquième Saison de pouvoir opérer un bingo-média afin d'assurer la pérennité des services offerts à la Maison de soins palliatifs La Cinquième Saison de Lac-Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

13.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS - TABLE DES MRC DE L'ESTRIE

Les maires ont reçu par courriel, il y a quelques jours, le résumé des rencontres de la Tables des MRC de l'Estrie des mois de septembre et octobre 2021.

13.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU FRR-VOLET 2 POUR L'ANNÉE 2020

2021-191

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU FRR-VOLET 2 POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE la MRC du Granit a signé, le 31 mars 2020, une entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC pour les années 2020-2024;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a versé une somme de 1 177 171 \$ à la MRC du Granit, et ce, pour l'année 2020 (période du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020);

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a confié à la Société de développement économique du Granit (SDEG) l'exercice d'une partie des pouvoirs lui étant confiés en matière de développement;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit, par sa résolution no 2020-189 adoptée le 21 octobre 2020, a distribué à la SDEG, des sommes tirées du Fonds régions et ruralité – Volet 2;

ATTENDU QUE la MRC du Granit est à faire approuver son rapport d'activités dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 2 pour l'année 2020, prenant fin le 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a déposé aux maires ledit rapport d'activités et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve le rapport d'activités au 31 décembre 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds régions et ruralité – Volet 2 pour l'année 2020.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE soit déposé sur le site Internet de la MRC du Granit, le rapport d'activités du Fonds régions et ruralité – Volet 2 pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3

CONSULTATION SUR LE CHANGEMENT DE NOM ESTRIE VS CANTONS-DE- L'EST

Les maires ont reçu, par courriel, un document produit par Vision attractivité démontrant les arguments qui ont mené, suite à une étude, au choix du nom de la région soit Cantons-de-l'Est plutôt qu'Estrée. Les maires discutent des consultations publiques à venir à ce sujet.

13.4

BILAN – PLACE AUX JEUNES DU GRANIT

2021-192

MOTION DE FÉLICITATIONS - BILAN – PLACE AUX JEUNES DU GRANIT

ATTENDU QUE la MRC du Granit contribue chaque année au projet Place aux jeunes du Granit;

ATTENDU QUE Intro-travail Carrefour jeunesse-emploi du Granit a fait parvenir à la MRC son bilan Place aux jeunes du Granit 2020-2021;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif de la MRC ont jugé important qu'il soit partagé à l'ensemble des élus;

ATTENDU QUE le bilan démontre, de par les résultats, la réussite au niveau de la migration, de l'attraction et de la rétention;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit félicite et remercie Intro-travail Carrefour jeunesse-emploi du Granit pour son programme Place aux jeunes du Granit et pour son grand impact collectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.5

PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE

J'informe les maires qu'en décembre un appel de projets sera lancé, par le gouvernement provincial et Hydro-Québec, en lien avec l'éolien et les énergies renouvelables. Je poursuis en expliquant qu'un projet éolien avait été élaboré en 2015 appelé « Projet Haute-Chaudière » mais que ce dernier n'avait pas été retenu. J'explique que ce projet pourrait être déposé à nouveau mais qu'il est nécessaire d'être accompagné par des professionnels compétents. Dans ce contexte, j'informe les maires que le comité administratif a approuvé de débloquent des fonds afin de permettre à la MRC de s'adjoindre de professionnels pour l'accompagnement et la planification des étapes à venir d'ici la fin de l'appel de projets, soit juillet 2022. Je termine en soulignant qu'en début d'année prochaine un atelier de travail du conseil des maires se tiendra pour faire un historique du projet éolien Le Granit inauguré en 2014, présenter le projet élaboré en 2015 qui n'a pas été sélectionné et discuter des étapes à venir du nouvel appel de projets.

14.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

14.1

COMPTES À PAYER

2021-193**COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Novembre 2021	47 549,16 \$
-------------------	---------------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2021

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de novembre 2021. Aucune question n'est posée.

14.3

LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR L'ANNÉE 2022

2021-194**LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit autorise la secrétaire-trésorière à payer sur réception, les factures concernant les dépenses récurrentes suivantes et que ces paiements soient soumis au conseil des maires pour information suite à leur paiement :

- Assurance Groupe
- Carte de crédits VISA (contrats évaluation et autres)
- Club Social
- Commission des normes et de la santé et de la sécurité au travail
- Contribution employeur et retenues à la source
- Électricité
- Entretien équipements
- Entretien bâtisse
- Fête des OTJ et SAE
- Fonds de développement et entente culturels
- Fonds de pensions élus
- Frais de banque
- Frais de déplacements

- Frais de pesées au site
- Frais de réception
- Honoraire archiviste
- Honoraire technicien informatique
- Inscription Formation et association (colloque, congrès)
- Location photocopieur
- Ministère des Finances et de l'Économie
- Petite caisse
- Postes et messageries
- Programmes d'aide à la rénovation
- Régime Enregistré d'Épargne Retraite des employés
- Remboursement emprunts et frais d'intérêts
- Remboursement fonds bassins versants
- Remboursement programme de subvention
- Remise TPS et TVQ
- Rémunération des élus et des représentants
- Salaires
- SDEG
- Sherweb
- Taxes municipales (services)
- Téléphone (cellulaire, internet, téléphone)
- Transports adapté et collectif
- Transport BFS
- Transport des RDD
- Transport et traitement des matières résiduelles
- Vente pour taxes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS DE QUOTES-PARTS POUR L'ANNÉE 2022

14.4.1

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-01 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, DAB, ADMINISTRATION, ÉLUS, ÉLECTION, FONDATION DU CÉGEP, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, PDZA, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR ET CULTURE, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2022

2021-195

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-01 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, DAB, ADMINISTRATION, ÉLUS, ÉLECTION, FONDATION DU CÉGEP, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, PDZA, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR ET CULTURE, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2022

Le maire, monsieur Michel Ouellet, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2022, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie transport, évaluation, boues de fosses septiques, dab, administration, élus, élection,

fondation du cégep, aménagement et urbanisme, PDZA, environnement, schéma de couverture de risques, loisir et culture, développement local, développement économique et autres des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Michel Ouellet, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-01 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, DAB, ADMINISTRATION, ÉLUS, ÉLECTION, FONDATION DU CÉGEP, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, PDZA, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR ET CULTURE, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2022 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

14.4.2

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-02 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2022

2021-196

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-02 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2022

Le maire, monsieur Claude Roy, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2022, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie gestion des domestiques dangereux des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Claude Roy, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-02 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2022 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

14.4.3

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-03 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2022

2021-197

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-03 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2022

La mairesse, madame Martine Brouard, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2022, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie collecte, transport et traitement des ordures ménagères et des encombrants des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, la mairesse, madame Martine Brouard, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-03 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET

TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2022 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

14.4.4

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-04 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES ET DES PLASTIQUES AGRICOLES, AUTRES QUE LES MATIÈRES INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2022

2021-198

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-04 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES ET DES PLASTIQUES AGRICOLES, AUTRES QUE LES MATIÈRES INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2022

Le maire, monsieur Dominic Boucher Paquette, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2022, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie collecte, transport et traitement des matières recyclées et des plastiques agricoles, autres que les matières industrielles des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Dominic Boucher Paquette, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-04 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES ET DES PLASTIQUES AGRICOLES, AUTRES QUE LES MATIÈRES INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2022 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

14.4.5

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-05 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2022

2021-199

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-05 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2022

La mairesse, madame France Bisson, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2022, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie collecte, transport et traitement des matières organiques autres qu'industrielles des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, la mairesse, madame France Bisson, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-05 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2022 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

14.4.6

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-06 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2022

2021-200**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-06 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2022**

Le maire, monsieur Denis Poulin, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2022, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie service de prévention des incendies des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Denis Poulin, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-06 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2022 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

14.4.7

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-07 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2022

2021-201**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-07 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2022**

Le maire, monsieur Jacques Bergeron, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2022, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie utilisation de la bibliothèque du cégep par les étudiants des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Jacques Bergeron, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-07 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2022 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

14.5

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2022

Le calendrier a été remis en main aux maires. Je mentionne que la séance de janvier se tiendra le 19 ou le 26 janvier prochain et qu'elle sera confirmée une fois que la date de présentation pour l'appel d'offres d'un projet éolien sera déterminée.

2021-202**CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, approuve et adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil des maires et du comité administratif pour l'année 2022.

QU'un avis public dudit calendrier soit affiché, et ce, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.6

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – PRÉFET

Tel que prévu à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la préfet dépose, devant le conseil des maires, sa déclaration d'intérêts pécuniaires mise à jour.

15.0 VARIA

Aucun sujet à traiter.

16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

17.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-203**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 8 décembre 2021 soit levée, il est 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérvong Lenoir
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 8 décembre 2021, et ce pour la résolution 2021-193.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale